



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 01/12/2020

Reçu en préfecture le 01/12/2020

Affiché le

ID : 029-242900645-20201126-DE\_92\_2020-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 26 novembre de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 20/11/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARCH Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Excusé : JAFFRY Bernard

Secrétaire de séance : ANDASMAS Anissa

### Délibération N° DE 92-2020

**Objet : Désignation des dimanches travaillés pour l'année 2021**

**Rapporteur : Marc RAHER**

En application des dispositions de la loi 2015-990 du 06 août 2015 « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » dite loi Macron, l'avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale dont la ville sollicitante est membre, est requis avant toute décision définitive et prise d'arrêté pour la désignation des dimanches travaillés.

La commission d'animation locale et communication de la commune de Douarnenez propose les dates suivantes pour l'année 2021 :

- Le dimanche 30 mai
- Les dimanches 11,18 et 25 juillet
- Les dimanches 01, 08, 15, 22 et 29 août
- Le dimanche 19 décembre.

**Vu l'avis du bureau communautaire du 16 novembre 2020,**

**Il est proposé :**

- **D'émettre un avis favorable à l'ouverture des commerces les dimanches sur les dates énoncées ci-dessus.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité (contre :1, abstention : 1, pour : 23) les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 26 novembre 2020**

**Le Président,  
Philippe AUDURIER**